

Motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, Mmes Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, MM. Pascal Holenweg, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey et Gary Bennaim: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Teci».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Bartholomé Teci, étudiant piémontais âgé de 15 ans, résidant chez Théodore de Bèze, recteur de l'Académie de Genève, a été condamné à mort le 10 juin 1566;
- qu'il a été torturé, ligoté et noyé dans le Rhône pour avoir été reconnu, par le tribunal, coupable d'homosexualité, au terme d'un procès dont les minutes sont déposées auprès des archives d'Etat de Genève, P.C. 1359;
- que, jusqu'à la création de *Bartholomé Teci, un procès ordinaire* au Théâtre des Salons, le 3 avril 2008, pièce de Jean-Claude Humbert qui reçut le Prix de la Société genevoise des écrivains 2005, offert par la Ville de Genève, le destin tragique de Bartholomé Teci n'a jamais été porté à la connaissance du public;
- que Genève, ville d'ouverture et de tolérance, où s'élève à Champel un monument expiatoire à la mémoire de Michel Servet, brûlé le 27 octobre 1553, se doit de reconnaître de la même façon la cruauté du traitement, indigne des valeurs chrétiennes et des enseignements de la Réforme, infligé à Bartholomé Teci;
- le fait que le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 21 janvier 2008, la résolution R-105 intitulée «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination», qui avait donné lieu à des assises réunissant un public de 700 personnes et 70 intervenants sur deux jours;
- le fait que l'homosexualité est devenue légale en Suisse en 1945, que, depuis 2001, la nouvelle Constitution fédérale reconnaît que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie» (c'est-à-dire son orientation sexuelle) et que Genève a été le premier canton, en 2001, à reconnaître les couples de même sexe,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à apposer une plaque commémorative pour Bartholomé Teci, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie. Le texte de cette plaque, en français et en anglais, devrait être établi avec le concours des associations genevoises et nationales de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et mentionner, si ces dernières le jugent utile, les avancées obtenues depuis lors.